

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE



République Française

Département de la Moselle

VILLE DE DIEUZE

**Séance du 31 mai 2022 à 19 heures 00 minute
Salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville de Dieuze**

Etaient présents :

Mme Claudine BAU, Mme Isabelle BECK, M. Lahcen BERDOUZI, Mme Agathe DREISTADT, M. Christophe ESSELIN, M. Bernard FRANÇOIS, M. Michel HAMANT, Mme Francine HERBUVEAUX, M. Daniel HOCQUEL, Mme Anne-Marie JACQUOT, M. Jérôme LANG, M. Christian MIESCH, M. Michel NEUVILLER, Mme Laurence OBELLIANNE, Mme Isabelle PETIT-FONTAINE, Mme Sandrine PIERRON, Mme Myriam RAUCH, Mme Sylvie RESCHWEIN, M. Dominique SASSO, M. Daniel SCHWARTZ, Mme Sylvie TORMEN.

Excusé :

M. Bernard LOUIS.

Procuration :

Mme Rachel SCHREINER-WIRTZ donne pouvoir à Mme Anne-Marie JACQUOT.

COMMUNICATIONS :

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant la parole aux élus pour les communications.

Dominique SASSO, annonce les travaux en cours notamment la pose du city stade s'achevant la semaine 25. Une aire de jeux sera installée également aux Essarts, les travaux débutent le 07 juin. Le montage des vitrines du local rue G Charpentier est prévu le 13 juin. Le Chantier Villa Lapointe est en cours, la peinture intérieure est achevée à 80 %, la façade est terminée, reste les sols, les serrures et la finalisation électrique.

Le fleurissement de la ville est en cours.

Le chantier de réfection du mur de soutènement sur l'emprise du lycée est en cours également. M. ESSELIN, revient sur l'arbre mort sur place.

Sylvie REISCHWEIN, annonce le lancement de l'opération une naissance un arbre par l'inauguration des arbres portant les plaquettes au nom des bébés nés entre le 01/06/2020 et le 31/05/2021. Les familles et les élus sont invités. Un moment de convivialité est prévu.

Daniel HOCQUEL, annonce l'arrivée de la société BEYEL en reprise du local de l'ancien LIDL. Ouverture prévue début septembre. M. ESSELIN alerte sur l'organisation de la collecte dans le secteur. Le magasin royal-dog déménage dans la cellule en face de la sommellerie. Ouverture prochaine du salon de thé en travaux actuellement. Aussi, aucune date annoncée pour l'ouverture de la société NOUBISSI. En outre, une bonne dynamique du côté de Biogam pour une ouverture prochaine.

Francine HERBUVEAUX, revient sur le concours départemental « je fleuris la Moselle », le jury a été

reçu le 25/05 en présence des enfants, l'équipe périscolaire et elle-même. Aussi, l'école a été équipée de capteurs CO2, installés par les services techniques municipaux en présence de Francine Herbuveaux.

Michel HAMANT, annonce la mise en route des comités de quartiers. Trois dates retenues le 09/06 le 16/06 et le 23/06 dans 3 secteurs A – B – C. Ces réunions seront animées par le Maire et les adjoints en comptant sur la mobilisation des élus. Un flyer sera remis dans les boîtes aux lettres en plus des communications Illiwap, site internet et facebook.

Le calcul de l'indice carbone de la ville est en cours de réalisation.

Jérôme LANG, annonce la signature de l'acte de vente du bâtiment hangar à sel le 24/05 pour M. DARDAINE.

Le 12/05 s'est tenu le conseil syndical de la piscine, du centre de secours et du collège. Vote du CA, CG et du BP, la dissolution du syndicat du centre de secours et la répartition de l'actif. Exploitation en bail administratif entre la commune et le SDIS.

Arrivée de M. Christian SCHNEIDER à la piscine de Val-de-bride. Il occupera le poste de MNS responsable de la piscine.

Les prochains événements à venir : le 11/06 cérémonie du CFIM, le 18/06 l'appel du 18 juin à 11h00 et le feu de la St Jean 18h00 organisé par les sapeurs-pompiers de Dieuze. Le 21/06 : le cross du CFIM en hommage aux blessés de l'armée de terre. Précisions de M. ESSELIN, course sur 4 km départ du CFIM et arrivée devant la mairie, 250 participants avec les scolaires également.

Fête de la musique le soir. Le 13/07 feu d'artifice et défilé du CFIM.

La commune a été rattachée au groupement de commande d'électricité de la MATEC pour le second semestre 2022. Aussi, la ville sera rattachée pour les années 2023 – 2024.

Les Services techniques seront équipés par un véhicule électrique arrivant le 01/06 à 14h00.

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

oOo-oOo-oOo-oOo

Puis il passe à l'ordre du jour :

- Point n° 22/IV/19 Ancien local Hopp, rue du Prel. Location à Saulnois Evolution Automobile. Avenant n° 16 au bail précaire.
- Point n° 22/IV/20 Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique et des bibliothèques ville de Dieuze/Département de la Moselle – Avenant.
- Point n° 22/IV/21 Vente de terrain zone commerciale.
- Point n° 22/IV/22 Acquisition de terrains – Rue Edmond About.
- Point n° 22/IV/23 Urbanisme. Campagne incitative de rénovation de façades. Demandes de subvention.
- Point n° 22/IV/24 Concession de cimetière – Columbarium – Modification des tarifs.
- Point n° 22/IV/25 Redevance d'occupation du domaine public.
- Point n° 22/IV/26 Subventions aux associations 2022.
- Point n° 22/IV/27 Affaires scolaires. Participation financière des communes.

oOo-oOo-oOo-oOo

Point n° 22/IV/19 : ANCIEN LOCAL HOPP. RUE DU PREL. LOCATION À SAULNOIS EVOLUTION AUTOMOBILE. AVENANT N° 16

Le conseil municipal,
entendu M. Daniel HOCQUEL, adjoint délégué,
considérant la délibération du conseil municipal n° 07/III/52 du 30 mai 2006 autorisant la location à compter du 1^{er} juin 2006 du local ancien garage Hopp rue du Prel, à la Société Saulnois Evolution Automobile au prix de 250 €/mois pour une durée de 18 mois.

considérant que cette location a été prolongée par délibération du conseil municipal n° 07/IX/89 du 29 novembre 2007, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2007, par délibération du conseil municipal n° 08/VIII/99 du 13 novembre 2008, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2008, par délibération du conseil municipal n° 09/VIII/113 du 29 octobre 2009 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2009, par délibération du conseil municipal n° 10/IX/119 du 28 octobre 2010 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2010, par délibération du conseil municipal n° 11/XI/97 du 27 octobre 2011 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2011, par délibération du conseil municipal n° 12/X/102 du 25 octobre 2012 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2012, par délibération du conseil municipal n° 13/IX/96 du 7 novembre 2013 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2013 et par délibération du conseil municipal n° 14/XI/86 du 30 octobre 2014 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2014, par délibération du conseil municipal n° 15/VIII/72 du 29 octobre 2015 à compter du 1^{er} décembre 2015, par délibération du conseil municipal n° 16/VIII/86 du 27 octobre 2016 à compter du 1^{er} décembre 2016, par délibération du conseil municipal n° 17/VIII/95 du 19 octobre 2017 à compter du 1^{er} décembre 2017, par délibération du conseil municipal n° 19/IX/105 du 4 décembre 2019 à compter des 1^{er} décembre 2018 et 2019 et par délibération du conseil municipal n° 20/X/88 du 17 décembre 2020 à compter du 1^{er} décembre 2020,

considérant le courrier en date du 19 décembre 2017 relatif au contrôle de légalité de la délibération précitée de 2017,

considérant la réponse de la commune en date du 8 février 2018 et la réponse de la sous-préfecture du 8 novembre 2019,

considérant la délibération du conseil municipal n° 119/IX/105 du 4 décembre 2019 autorisant une prolongation dudit bail pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2020 inclus avec modification du délai de préavis,

VU la délibération du conseil municipal n° 20/X/88 du 17 décembre 2020 autorisant une prolongation dudit bail pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021,

considérant la délibération du conseil municipal n° 21/VIII/70 du 26 octobre 2021 autorisant une prolongation dudit bail pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 31 mai 2022 avec modification des conditions de location,

considérant le projet d'aménagement urbain de la rue du Prel,

après délibération

- autorise le maire à signer un 16^e avenant au bail d'occupation précaire signé le 22 juin 2006 pour 6 mois à compter du 1^{er} juin 2022 aux conditions mentionnées au 15^e avenant.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 22/IV/20 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES VILLE DE DIEUZE/ DEPARTEMENT DE LA MOSELLE - AVENANT

Le conseil municipal,

entendu M. Michel HAMANT, adjoint délégué,

VU la délibération n° 17/V/63 du 1^{er} juin 2017 autorisant le maire à signer une convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département de la Moselle,

considérant la convention précitée signée pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021,

considérant la nécessité de pérenniser la collaboration du Département de la Moselle et la commune en faveur de la lecture publique,

considérant l'avenant à la convention de partenariat précitée prorogeant la durée de validité de ladite convention,

après délibération

- autorise le maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 22/IV/21 : VENTE DE TERRAIN ZONE COMMERCIALE

Le conseil municipal,
entendu M. Daniel HOCQUEL, adjoint délégué,
considérant la proposition d'acquisition du terrain sis 4 rue René Peltre à Dieuze
parcelle n° 308 section 2 d'une contenance de 28 a 39 ca par MM. SEILER en vue d'y construire
un hangar de stockage,
considérant l'avis du Domaine sur la valeur vénale de ce bien en date du 5 mai 2022
pour un montant de 20.000 € HT,

après délibération

- décide la cession de la parcelle section 2 n° 308 sise 4 rue René Peltre à Dieuze d'une contenance de 28 a 39 ca au prix de 10 € HT le m2 soit 28.390 € HT à M. Emile SEILER et M. Tyronne SEILER domiciliés chemin du Clappe à Dieuze.
- autorise le maire à signer l'acte notarié à intervenir – rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze – Frais d'acte à charge des preneurs.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 22/IV/22 : ACQUISITION DE TERRAINS RUE EDMOND ABOUT

Le conseil municipal,
entendu M. Daniel HOCQUEL, adjoint délégué,
considérant la proposition de vente faite par les propriétaires de jardins sis aux bords
de Seille,
considérant le projet de la commune de créer des jardins partagés,

après délibération

- décide d'acquérir les parcelles cadastrées section 6 n° 64 et 65 sises rue Edmond About de respectivement 816 m2 et 797 m2 au prix de 2.000 € l'ensemble à M. et Mme Pierre SEIBERT domiciliés 23 avenue de Nancy à Dieuze.
- autorise le maire à signer l'acte notarié à intervenir – rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze – frais d'acte à charge de la commune.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 22/IV/23 : URBANISME. CAMPAGNE INCITATIVE DE RENOVATION DE FACADES. DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal,
entendu Mme Francine HERBUVEAUX, adjointe déléguée,
considérant le règlement de la campagne incitative de rénovation des façades adopté
par le conseil municipal du 18 décembre 2019 pour la période 2020/2022,
considérant que dans le cadre de la campagne incitative de rénovation des façades, la
commission d'urbanisme réunie le 18 mai 2022 a étudié les dossiers de demandes de subvention en
cours,

après délibération

- décide de valider les dossiers approuvés par la commission d'urbanisme selon le tableau joint.
- autorise le maire à verser les subventions correspondantes dès réception des travaux par la commission d'urbanisme.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 22/IV/24 : CONCESSION DE CIMETIERE – COLUMBARIUM – MODIFICATION DES TARIFS

Le conseil municipal,
entendu Mme Francine HERBUVEAUX, adjointe déléguée,
considérant la délibération n° 18/IV/34 du 25 avril 2018 fixant la tarification à appliquer pour les différentes concessions au cimetière communal à compter du 1^{er} mai 2018,
considérant qu'il y a lieu de revoir certains tarifs du fait de la création d'un nouveau columbarium « ESTEREL » installé fin 2021 ainsi que la mise en place de concessions cinéraires,
VU l'arrêté municipal n° 08/262 du 5 novembre 2008 portant règlement du cimetière communal et espace cinéraire de Dieuze,

après délibération

- décide à compter du 1^{er} juin 2022 :
 - de réviser les tarifs des concessions de cimetière de 2 m² :
 - ✓ concession de cimetière 15 ans 120 €
 - ✓ concession de cimetière 30 ans 240 €
 - ✓ concession de cimetière 50 ans 550 €
 - de fixer les tarifs des concessions cinéraires de 0,80 m² aux mêmes tarifs que les concessions de cimetière comme indiqué ci-dessus.
 - de maintenir les tarifs de l'ancien columbarium Pyramide, pour mémoire :
 - ✓ Niveaux A, B, C et D – cases n° 1, 2, 5, 6, 9, 10, 13, 14

15 ans	929,28 €
30 ans	1 510,08 €
 - ✓ Niveau D – cases n° 3, 4, 7, 8, 11, 12, 15, 16

15 ans	975,74 €
30 ans	1 585,58 €
 - de fixer les tarifs du nouveau columbarium « ESTEREL » :
 - ✓ concession de 15 ans 1 480 €
 - ✓ concession de 30 ans 1 950 €.
- décide de modifier le règlement du cimetière communal de Dieuze.
- autorise le maire à prendre l'arrêté municipal correspondant.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 22/IV/25 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le conseil municipal,
entendu son président,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L2125-1 et L2125-3,
VU le Code de la Voirie Routière,
considérant l'obligation de fixer un tarif de redevance d'occupation du domaine public communal dans un souci de bonne gestion du patrimoine,
considérant que pour toute occupation du domaine public, une déclaration précisant le type d'occupation sera nécessairement à déposer en mairie et qu'il sera accordé à l'issue de l'instruction de la demande par le biais d'un arrêté municipal, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public,
considérant que la tarification sera fonction de l'emprise au sol et de la zone pour les destinations d'occupations suivantes (commerce, terrasse, association, vente et exposition...)

- ✓ 10,00 € par m² et par an se situant dans la zone 1
- ✓ 5,00 € par m² et par an se situant dans la zone 2
Selon le plan de zonage joint.
- ✓ 90 €/jour pour les spectacles de cirque à partir de 500 m²

après délibération

- autorise le maire à fixer les redevances d'occupation du domaine public comme indiqué ci-dessus.
- autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 22/IV/26 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Le conseil municipal,
entendu M. Michel HAMANT, adjoint délégué,
VU les demandes de subventions transmises,
VU le tableau des subventions 2022 proposé et annexé à la présente,
Sur proposition de la commission des finances du 9 mai 2022
entendu M. Jérôme LANG, maire,

après délibération

- décide d'attribuer les subventions suivantes – budget Ville :

Bénéficiaires Associations sportives	Observations	Subvention directe à payer (€)	Conseillers non votants
FOOTBALL-CLUB DIEUZE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement ▪ Energie ▪ Energie annexe 	8 942,00 2 678,00 380,00 <u>250,00</u> 12 250,00	
TENNIS-CLUB DIEUZE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement ▪ Energie 	2 000,00	
BASKET-CLUB DIEUZE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement 	3 000,00	
UNION SPORTIVE BADMINTON DIEUZE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement 	325,00	
CYCLOS RANDONNEURS DIEUZOIS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement 	300,00	
SOCIETE DE TIR SPORTIF DIEUZE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement 	2 600,00	
LES PALMES DE LA SEILLE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement 	361,00	
PETANQUE CLUB DIEUZOIS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement 	700,00	
ENFANCE ET GYMNASTIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement 	500,00	
TAEKWONDO	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement 	300,00	
CLUB CANIN DU SAULNOIS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement 	1 000,00	
JUDO CLUB DIEUZE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement 	1 500,00	Mme PIERRON
TOTAL I.		24 836,00	

Bénéficiaires Associations culturelles et touristiques	Observations	Subvention directe à payer (€)	Conseillers non votants
MJC/CENTRE SOCIAL JACQUES PREVERT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement poste directeur ▪ Financement poste animatrice centre social ▪ Fonctionnement ▪ Actions été ▪ Energie 	14 000,00 13 300,00 6 700,00 1 500,00 <u>12 500,00</u> 48 000,00	MM. LANG, HAMANT, Mmes RESCHWEIN, TORMEN, OBELLIANNE

GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE DU SAULNOIS ASSOCIATION	▪ Fonctionnement ▪ Cotisation	23 992,00 8,00 24 000,00	Mme TORMEN
ASSOCIATION DES SALINES ROYALES DE DIEUZE	▪ Fonctionnement	1 674,00	M. FRANÇOIS
RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE MARIMONT	▪ Fonctionnement	80,00	
TOTAL II.		73 754,00	

Bénéficiaires Associations intérêt général	Observations	Subvention directe à payer (€)	Conseillers non votants
HELICE SAULNOISE	▪ Fonctionnement (Formation)	3 200,00	MM. LANG, HAMANT, SASSO, MIESCH, ESSELIN, Mme OBELLIANNE
ARC EN CIEL	▪ Participation salaire directeur	15 760,00	Mme OBELLIANNE
LES RETROUVAILLES	▪ Energie (Electricité + gaz)	5 208,00	MM. MIESCH, SCHWARTZ, Mme OBELLIANNE
DONNEURS DE SANG BENEVOLES DIEUZE ET ENVIRON	▪ Fonctionnement	200,00	
AMICAL PERSONNEL MUNICIPAL	▪ Fonctionnement	2 300,00	M. HAMANT
FAMILLES ET DES USAGERS DE L'HOPITAL ST JACQUES DE DIEUZE	▪ Fonctionnement	300,00	
A.D.P.C DIEUZE	▪ Fonctionnement ▪ Energie	360,00 300,00 660,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE	▪ Fonctionnement	300,00	
AMICALE DES SALINES	▪ Fonctionnement	150,00	
APPMA LA GAULE DIEUZE	▪ Fonctionnement	500,00	M. HOCQUEL
LES GORETS ASSOCIATION	▪ Fonctionnement	1 000,00	M. NEUVILLER
L'INVENTERRE DU PRE VERT	▪ Fonctionnement Acquisition logiciel	4 500,00	
FEM'S	▪ Fonctionnement	1 000,00	Mmes JACQUOT, HERBUVEAUX, RESCHWEIN, DREISTADT, M. HAMANT
AIEM	▪ Fonctionnement	500,00	
SOS CROQUETTES	▪ Fonctionnement	50,00	
AMICALE JSP	▪ Fonctionnement	0,00	
AMICALE DES POMPIERS	▪ Fonctionnement	0,00	
AU JARDIN DE QUENTIN	▪ Fonctionnement	300,00	
TOTAL III.		35 928,00	

Bénéficiaires Associations patriotiques	Observations	Subvention directe à payer	Conseillers non votants
SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE	▪ Fonctionnement	400,00	
A.C.P.G. / CATM	▪ Fonctionnement	190,00	
SOUS-OFFICIERS DE RESERVE ASSOCIATION	▪ Fonctionnement	160,00	
TOTAL IV.		750,00	

TOTAL GENERAL : 135 268,00 €

- autorise le maire à signer la convention de soutien aux associations à intervenir avec la M.J.C et l'A.G.B.S.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 22/IV/27 : AFFAIRES SCOLAIRES. PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES

Le conseil municipal,
entendu Mme Francine HERBUVEAUX, adjointe déléguée,

VU la délibération du conseil municipal n° 13/VII/88 du 29 août 2013 fixant la participation financière des communes à partir de l'année scolaire 2013/2014, à savoir :

- Pour l'année entière

école maternelle	676 €/enfant/an
Ecole élémentaire	386 €/enfant/an
CLIS	660 €/enfant/an
- Pour les arrivées en cours d'année : participation calculée par mois entamé au 1/10^e tant pour les arrivées que les départs.
considérant qu'il y a lieu de revoir la tarification en place,

après délibération

- décide de fixer la participation financière des communes à partir de l'année scolaire 2022/2023 de la façon suivante :
 - Pour l'année entière

école maternelle	777 €/enfant/an
école élémentaire	444 €/enfant/an
ULIS	759 €/enfant/an
 - Pour les arrivées/départs en cours d'année : participation calculée par mois entamé au 1/10^e tant pour les arrivées que les départs.

VOTE : voté à l'unanimité.

Divers :

Dominique SASSO félicite le club de pétanque de Dieuze pour le titre de championnes régionales Grand Est catégorie triplette sénior féminin. L'ensemble du CM s'est joint à lui pour les féliciter également.

oOo-oOo-oOo-oOo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 20 H 15.

CAMPAGNE INCITATIVE RENOVATION FACADES 01-01-2020-31-12-2022

		POUR MEMOIRE				513473,43	418879,23	125663,76	TOTAL VERSE SUR LA 1ERE CAMPAGNE						
ANNEE	N° ORDRE	DATE DEPOT	NOM DU DEMANDEUR	ADRESSE	DATE AVIS COMMISSION URBANISME	MONTANT TRAVAUX H.T.	MONTANT SUBVENTIONNABLE H.T.	MONTANT 30 % OU PLAFOND	MONTANT 40 % OU PLAFOND	TOTAL SUBVENTION	DATE CM	ARRETE N°	DATE ARRETE	N° mandat	date
TRAVAUX REALISES															
2020	004	12/03/2020	SCI CLARALOU	17 rue Gustave Charpentier	11/06/2020	10 760,00	10 000,00	3 000,00		3 000,00	16/06/20	20/183	16/09/2020	1210	21/09/2020
2020	008	09/06/2020	AMRI NAYM	423 chemin du Fort	14/10/2020	15 705,50	8 810,50	2 643,15		2 643,15	16/06/20	20/209	05/11/2020	1406	10/11/2020
2020	010	27/07/2020	PIERSON PHILIPPE	13 résidence de la Passe-Pierre	19/08/2020	9 545,00	9 545,00	2 863,50		2 863,50	27/08/20	20/210	05/11/2020	1684	28/12/2020
2020	011	04/08/2020	SAS L'INSTANT GOURMAND	15 avenue du général de Gaulle	19/08/2020	2 008,00	2 008,00		803,20	803,20	27/08/20	20/211	05/11/2020	1468	18/11/2020
TOTAL VERSE EN 2020						S/TOTAL 1	38 018,50	30 363,50	8 506,65	803,20	9 309,85				
2020	009	20/07/2020	SARL MERTES IMMOBILIER	57 rue Clemenceau	19/08/2020	13 555,00	10 000,00		4 000,00	4 000,00	27/08/20	21/18	27/01/2021	179	05/03/2021
2020	003	04/03/2020	ASSAJUCO	5 rue du Prel	11/06/2020	1 216,92	1 216,92	365,08		365,08	16/06/20	21/62	22/03/2021	350	26/04/2021
2020	001	13/01/2020	RONFORT ROBERT	23 rue Gustave Charpentier	15/01/2020	4 356,62	4 356,62		1 742,65	1 742,65	23/01/20	21/121	18/05/2021	489	26/05/2021
2020	006	09/04/2020	FACEN JOEL	3 rue René Kueny	11/06/2020	14 414,00	10 000,00	3 000,00		3 000,00	16/06/20	21/167	06/07/2021	793	27/07/2021
2021	012	01/04/2021	GABRIEL DENIS	644 Faubourg de Vergaville	28/04/2021	15 785,00	8 215,00	2 464,50		2 464,50	10/05/21	21/240	28/09/2021	1133	04/11/2021
2021	014	26/04/2021	SCI NASSE	22 chemin de l'abbatoir	28/04/2021	6 257,90	6 257,90	1 877,37		1 877,37	10/05/21	21/241	28/09/2021	1136	04/11/2021
2021	018	08/06/2021	SCI LA TRIADE	6 avenue du Général de Gaulle	16/06/2021	5 656,00	5 656,00	1 696,80		1 696,80	24/06/21	21/242	28/09/2021	1135	04/11/2021
2021	017	02/06/2021	LECHAINE SERGE	696 route de Lindre-Haute	16/06/2021	11 144,00	10 000,00	3 000,00		3 000,00	24/06/21	21/307	06/12/2021	1412	22/12/2021
TOTAL VERSE EN 2021						S/TOTAL 2	72 385,44	55 702,44	12 403,75	5 742,65	18 146,40				
2021	015	25/05/2021	SCHERRER JEROME	4 coin des minimes	16/06/2021	16 558,00	7 258,00		2 903,20	2 903,20	24/06/21	22/105	10/03/2022		
2021	021	05/10/2021	NAUDIN MARC	5 résidence la passe pierre chemin de l'abbatoir	10/11/2021	1 202,82	1 202,82	360,85		360,85	30/11/21	22/106	10/03/2022		
TOTAL VERSE EN 2022						S/TOTAL 3	17 760,82	8 460,82	360,85	2 903,20	3 264,05				
TOTAL VERSE SUR LA CAMPAGNE							128 164,76	94 526,76	21 271,25	9 449,05	30 720,30				
DEMANDES VALIDEES TRAVAUX A REALISER															
2020	002	13/01/2020	SCI GENIMM	23 avenue du Général de Gaulle	15/01/2020	3 485,00	3 485,00	1 045,50		1 045,50	23/01/20				
2020	005	12/03/2020	SCI CLARALOU	3 avenue du Général de Gaulle	11/06/2020	4 625,00	4 625,00	1 387,50		1 387,50	16/06/20				
2020	007	03/06/2020	JARDIN MARIE-AGNES	62 rue Emile Friant	11/06/2020	29 000,00	10 000,00	3 000,00		3 000,00	16/06/20				
2021	013	20/04/2021	SCI DEP	2 ruelle Clémenceau	28/04/2021	13 860,00	10 000,00		4 000,00	4 000,00	10/05/21				
2021	016	31/05/2021	JACQUOT MARIE	13 rue René Kueny	16/06/2021	17 050,00	10 000,00	3 000,00		3 000,00	24/06/21				
2021	019	28/07/2021	AUBERT SERGE	1 rue des genêts	25/08/2021	8 909,00	8 909,00	2 672,70		2 672,70	20/09/21				
2021	020	22/09/2021	FALCONNET CHRISTINE	16 avenue de Nancy	10/11/2021		9 410,00	2 823,00		2 823,00	30/11/21				
2021	022	14/12/2021	MOUCHOT MARC	1 rue d'Ampsin	02/02/2022	9 965,00	9 965,00	2 989,50		2 989,50	02/03/22				
S/TOTAL 4						86 894,00	66 394,00	16 918,20	4 000,00	20 918,20					
DEMANDES RECUES FAVORABLEMENT SUITE COMMISSION A VALIDER AU CONSEIL MUNICIPAL															
2022	023	04/03/2022	BOYON GEORGES	26 rue des Genêts	18/05/2022	18 135,00	7 633,00	2 289,90		2 289,90	31/05/22				
2022	024	21/04/2022	RECHENMANN ALAIN	428 chemin royal	18/05/2022	13 627,80	10 000,00	3 000,00		3 000,00	31/05/22				
2022	025	28/04/2022	SEBALD ROGER	14 rue Gustave Noblemaire	18/05/2022	16 570,08	10 000,00	3 000,00		3 000,00	31/05/22				
2022	026	02/05/2022	ALZATI THOMAS	549 rue Edmond About	18/05/2022	25 684,80	10 000,00	3 000,00		3 000,00	31/05/22				
2022	027	05/05/2022	BERTAUX FRANCIS	12 rue Gustave Noblemaire	18/05/2022	13 031,63	8 588,30	2 576,49		2 576,49	31/05/22				
2022	028	17/05/2022	SCHWARTZ DANIEL	19 rue d'Ampsin	18/05/2022	2 829,40	2 829,40	848,82		848,82	31/05/22				
S/TOTAL 5						89 878,71	49 050,70	14 715,21	-	14 715,21					
TOTAL GENERAL						304 937,47	209 971,46	52 904,66	13 449,05	66 353,71					